

# Différences

mrp

Juin 1999 – N° 208

## ☐ SOMMAIRE

<b>Pour vivre en famille</b>	
Grève de la faim à Villeurbanne	3
Ahmed Khenniche	
17 octobre 1961	
Le vrai faux silence de la presse	4
Chérifa Benabdessadok	
Ouverture des archives	5
Claude Liauzu	
Mumia Abu-Jamal	
Bilan de campagne	6
Entretien avec Julia Wright, par Jean-Jacques Kirkyacharian	
TGV/Devoir de mémoire	
Le CL de Saint Lô se bat	7
René Neveu	
Souscription nationale	
Continuez	7
La vie du MRAP	
En direct de Vitrolles	8
Juliette Rennes	
Echos des CL	8
Eric Lathière-Lavergne	
Théâtre et livres	9
Fabrice Verrier, Thierry Pinsard, Laurent Canat, Chérifa B.	
Chrono	10
Chérifa B.	

Inscrivez-vous pour le grand  
concert du 50e anniversaire  
du MRAP, lire page 12

## Réfugiés et demandeurs d'asile

# L'ACCUEIL DES ALGÉRIENS ET DES KOSOVARIS

*Le gouvernement français s'est enfin décidé  
à accueillir, timidement, les réfugiés kosovars.  
Les Algériens qui escomptaient bénéficier de l'asile  
territorial, en attendant l'amélioration de la situation  
dans leur pays, ont pour leur part très vite déchanté.  
Thierry Pinsard, de la Commission Immigration,  
expose la nouvelle réglementation concernant  
les réfugiés du Kosovo et montre l'extrême opacité  
avec laquelle sont traitées  
les demandes d'asile territorial.*

☞ page 2

## éditorial

## Votez pour l'égalité

Du point de vue des antifascistes, l'enjeu est clair : l'Union européenne est un fait, on ne peut pas lui tourner le dos comme si c'était sans importance, sans intérêt pour nous. Qu'on le veuille ou non, et sans décharger les politiques français de leur responsabilité qui reste entière, un grand nombre des problèmes qui sont la raison d'être du MRAP ont un prolongement européen, et peut-être certains d'entre eux – comme le droit d'asile – deviennent-ils essentiellement européens.

C'est pourquoi personne au MRAP n'a hésité à participer à la construction du « réseau » des ONG antiracistes (difficile certes, parfois décevante) financée par la commission de Bruxelles (et disons-le : ce n'est pas le Pérou !).

L'Europe, c'est désormais une responsabilité à assumer, sur toutes les questions comme le droit d'asile, l'immigration, la lutte contre la propagande raciste, le droit des étrangers. C'est notre responsabilité, c'est aussi, évidemment, celle des futurs députés. L'Europe doit devenir un espace d'où le racisme sera ex-

clu, où tous les habitants seront des concitoyens, quelle que soit leur origine ; cela ne doit pas être la police des frontières comme réponse à la misère du monde ; l'îlot de prospérité et de démocratie privative dont rêvent les privilégiés d'aujourd'hui comme ceux d'hier.

Une bonne démarche, courageuse, ce serait que les élus français agissent avec constance et efficacité pour que la Commission ainsi que le Conseil se décident enfin à signer et à faire ratifier la Convention internationale pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles. Le MRAP n'a pas d'autre doctrine européenne que celle-ci : l'Europe que nous voulons, ce n'est pas « le marché commun », c'est l'espace commun, la vie dans l'égalité.

Le MRAP n'a aucune consigne de vote à donner, mais seulement ceci : pour l'Europe terre d'asile, pour l'Europe de l'égalité, pour une Europe vraiment démocratique, VOTEZ. ♦

Jean-Jacques Kirkyacharian

## TIMIDES MESURES POUR L'ACCUEIL DES KOSOVARS

**E**N BUTTE À L'INCOMPRÉHENSION de l'opinion publique, dénoncé comme le « mauvais élève de la classe » par certains de ses partenaires au sein de l'Union Européenne, le gouvernement français s'est donc décidé à mettre en place une procédure d'accueil pour les réfugiés du Kosovo. Des instructions spécifiques ont été adressées aux préfetures pour l'admission au séjour de personnes en provenance de Macédoine ou d'Albanie, principaux premiers pays d'accueil.

Deux catégories ont été définies : les réfugiés kosovars arrivant en France à l'issue d'une procédure d'acheminement confiée au HCR et ceux qui se trouvent déjà en France ou y arrivent de toute autre façon.

Dans le premier cas de figure, le Haut Commissariat aux réfugiés enregistre et recense dans les pays de premier accueil les personnes volontaires pour venir en France. Organisé par un « coordonnateur de l'action humanitaire », le départ s'effectue dans un souci de non-dispersion des familles. La priorité est don-

née aux personnes vulnérables et celles ayant des attaches en France. Les documents délivrés par le HCR font office de documents de voyage. Les réfugiés munis d'un passeport yougoslave valide ou périmé, d'une lettre d'invitation d'un parent s'engageant à les héberger en France ou d'un document attestant de la régularité de séjour de l'hébergeant pourront obtenir un visa de long séjour.

Ces réfugiés acheminés par le HCR se verront délivrer par les préfetures une première autorisation provisoire de séjour de trois mois, sans droit au travail. Puis, au terme de cette période, et à leur demande, ils pourront solliciter un titre de séjour tem-

**Deux catégories ont été définies : les réfugiés kosovars arrivant en France à l'issue d'une procédure d'acheminement confiée au HCR et ceux qui se trouvent déjà en France ou y arrivent de toute autre façon.**

poraire d'un an renouvelable leur donnant accès au droit au travail et aux prestations sociales. Elles sont accueillies dans des centres d'hébergement collectifs où un suivi médical leur est apporté, dans des structures collectives municipales, ou dans

des familles qui se seront portées volontaires pour les héberger.

Concernant les Kosovars se trouvant déjà en France ou y parvenant autrement, une première autorisation provisoire de séjour de trois mois, sans droit au travail, leur est également délivrée par les préfetures. Ils obtiendront au terme de cette période et à leur demande une autorisation provisoire de séjour de six mois renouvelable qui leur donnera accès au droit au travail et aux prestations sociales. La délivrance d'un titre de séjour d'un an renouvelable ou de l'autorisation provisoire de séjour de six mois sera subordonnée à une période d'attente de trois mois. Un document de séjour « renouvelable » leur sera alors remis. Néanmoins, la référence faite à l'asile territorial par le ministère de l'Intérieur laisse penser que ce document ne serait pas renouvelé au besoin dès lors que les autorités françaises considéreraient que les menaces ont disparu dans la région d'origine. En outre, ces réfugiés ne bénéficieront a priori d'aucun titre de voyage leur permettant de se déplacer à l'étranger, ni d'une protection internationale contre un retour vers le pays d'origine. Ils pourront cependant, à tout moment lors de leur séjour en France, solliciter la reconnaissance du statut de réfugié en vertu de la Convention de Genève de 1952, qu'ils soient munis ou non d'un titre de séjour. Ils conserveront l'autorisation de travail préalablement acquise. ♦

**Thierry Pinsard, Commission Immigration**

substitué un statut délivré au « compte-gouttes », dont l'obtention relève du parcours du combattant, malgré les preuves tangibles de persécution subie de la part des GIA, de menaces proférées, risques vitaux ou risques de traitements inhumains ou dégradants (1). La plupart du temps ces demandeurs d'asile craignent d'être persécutés du fait d'une activité professionnelle jugée contraire aux « valeurs » des groupes islamistes, de convictions politiques affichées opposées à ces groupes, ou de leur refus de se conformer à une « conduite islamiste correcte », par exemple un style de vie jugé trop « occidental ». Des témoignages individuels apportés, lors de la conférence de presse, par divers membres du Collectif, émouvants et poignants, il est clairement ressorti que l'aspiration première de ces Algériens est de survivre,

et de trouver ici une protection temporaire en attendant une amélioration de la situation en Algérie.

Le Collectif de solidarité et d'entraide aux Algériens en France a dénoncé par la même occasion les tracasseries administratives auxquelles ils sont confrontés de la part de services préfectoraux arguant « l'insuffisance de preuves » ou la « légèreté du dos-

**Une grande opacité plane sur cet asile territorial qui suscite de nombreuses interrogations.**

sier » au cours d'entretiens, dont le seul but devrait être (selon un décret du 23 juin dernier) de constituer le dossier administratif à transmettre au ministère de l'Intérieur. Outre la question soulevée sur la notion de preuve, l'accent a également été mis sur la suspicion trop souvent rencontrée quant à l'intégrité de la demande de protection. Les dispositions de la circulaire du 25 juin 1998 ou de l'article 9 du décret précité (procédure d'urgence destinée notamment à éviter l'utilisation de l'asile territorial à des fins dilatoires) semblent faire trop souvent l'objet d'interprétations erronées.

En somme, une grande opacité plane sur cet asile territorial et suscite de nombreuses interrogations : selon quels critères précis les décisions sont-elles prises ? Pour quelles raisons l'obligation de motivation des décisions négatives n'a-t-elle pas été instaurée ? Pourquoi les intéressés ne peuvent-ils avoir connaissance de l'avis motivé transmis par la préfecture au ministère de l'Intérieur suite à leur audition ? Quels sont les intervenants du ministère des Affaires étrangères qui communiquent leur avis à l'Intérieur, et quelles sont leurs fonctions exactes ? Pour quelles raisons le ministère de l'Intérieur s'obstine-t-il à ne pas publier de chiffres concernant l'asile territorial ?

De nombreux Algériens ont vu leurs espérances s'envoler, d'autres sont dissuadés de solliciter une protection officielle et s'en remettent à la clandestinité. C'est à se demander ce que signifie l'asile territorial et qui il pourrait bien concerner. ♦

**Thierry Pinsard**

(1) Condamnés par l'article 3 de la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales

## GRÈVE DE LA FAIM À VILLEURBANNE POUR LE DROIT DE VIVRE EN FAMILLE

**D**ÉPUIS MARDI 4 MAI, Lila Bouguessa a cessé de s'alimenter. Elle est la compagne d'un des dix hommes qui avaient fait cinquante-deux jours de grève de la faim au printemps dernier. Une interdiction définitive du territoire (expulsion) a été prononcée il y a quinze ans à l'encontre du père de ses enfants. Le président de la Cour d'Appel de Lyon a refusé de lever cette interdiction. Par son geste, Lila a donc décidé d'alerter les pouvoirs publics et le gouvernement.

Il y a un an pourtant, après plus de cinquante jours de grève de la faim, la préfecture avait accepté d'assigner à résidence plusieurs victimes de la double peine, le temps pour eux de « faire leurs preuves ». Combien de temps toute une famille devra-t-elle encore payer pour des actes commis il y a plus de quinze ans ? Mère de quatre enfants français, âgés de 3, 5, 16 et 22 ans, elle ne supporte plus de vivre dans l'incertitude et l'angoisse de voir disparaître de sa vie le père de ses enfants. Cette « double peine », qui frappe son compagnon ainsi que des milliers d'autres, est une injustice et une atteinte aux droits de l'Homme. Les mesures définitives d'éloignement représentent pour toutes ces personnes « de France » un véritable « bannissement » qui prive les familles d'un père, d'un mari, d'un fils, d'un frère (comme le souligne le rapport de la Commission Chanut-Guigou).

Le comité de soutien, conscient du danger que représente cette action extrême, se tient aux côtés de Lila Bouguessa et défend ses revendications, lesquelles reprennent celles des dix grévistes de la faim du printemps dernier :

- la grâce présidentielle pour son compagnon ;
- la mise en œuvre du rapport Chanut-Guigou, qui interdit le « bannissement » de tous ceux qui ont des attaches fortes en France ;
- l'obtention d'un titre de séjour par son compagnon.

Le courage et l'abnégation de cette femme forcent l'admiration. Le comité de soutien, les personnalités telles que Guy Fisher, Noël Mamère, Marie-Noëlle Lienemann, Alain Krivine sur le plan politique, Monseigneur Gaillot, Bertrand Tavernier pour la société civile, et bien évidemment les responsables du MRAP, demandent au gouvernement de la « gauche plurielle » de tenir ses engagements, de respecter le droit de toute personne à une vie familiale.

Il est urgent de ne plus attendre, de prendre en compte les mesures préconisées par le rapport « Chanut-Guigou ». La grâce présidentielle pour le compagnon de Lila doit être une mesure d'espoir affirmant que la gauche tient ses engagements. ♦

**Ahmed Khenniche**

### La Commission Migrations-Immigration vous donne rendez-vous le 16 juin

La commission Migrations-Immigration vous convie à la dernière conférence-débat avant le début de l'été : elle aura lieu le mercredi 16 juin de 19h45 à 22h30, comme à l'accoutumée au siège du MRAP, et portera sur le thème de l'asile (nous espérons la confirmation de la présence d'un représentant d'Amnesty international). Un bilan de l'exposition « Un Voyage pas comme les autres » sera également présenté et discuté.

Venez nombreux et faites venir vos amis.

## C'EST QUOI L'ASILE TERRITORIAL ?

**L**E 12 MAI DERNIER, le Collectif de solidarité et d'entraide des Algériens en France, créé à l'initiative de François Prunet, membre du Bureau national et de militants du Mouvement, a tenu une conférence de presse au siège du MRAP en présence de Mouloud Aounit, et de Sekou Diabaté, membre du secrétariat de la Coordination nationale des sans-papiers.

Les membres de ce collectif, dans leur grande majorité demandeurs de l'asile territorial, ont exprimé leur très grande déception et leur désillusion. En effet, après une an-

née d'application de l'asile territorial tel que défini par la loi du 11 mai 1998, le constat est amer. Annoncé lors de sa création comme une mesure « humanitaire » s'inscrivant dans le droit fil de la tradition française d'accueil et de protection, ou encore en tant que forme de protection dont se prévaudraient les ressortissants algériens se réclamant du « fichier Ramfis » (Réfugiés algériens menacés par les groupes islamistes), l'asile territorial se réduit en fait à peau de chagrin. A une mesure que l'on croyait généreuse et humanitaire, s'est

# 17 OCTOBRE 1961 : LE VRAI FAUX SILENCE DE LA PRESSE

**Le 6 mai se tenait à l'université Paris VII un forum autour du thème « les médias et le 17 octobre 1961 ». Des interventions de qualité, des étudiants qui planchent...**

« Dès le 17 octobre 1961, le combat pour l'information avait commencé », c'est par ces mots que Claude Liauzu a ouvert un forum organisé par des enseignants et des étudiants de l'université Paris VII le 6 mai dernier sur le thème « Les médias et le 17 octobre 1961 ». Une rencontre riche d'enseignements au cours de laquelle se sont exprimés quelques témoins de l'époque, notamment Georges Azenstarck, photographe à *L'Humanité*, et René Dazy, journaliste à *Libération*. René Dazy a rappelé la pratique tout aussi illégale que systématique de la saisie des journaux, qui coûtait cher, en particulier aux « petits journaux », et conduisait donc souvent à l'autocensure. Un certain nombre de publications ont pourtant courageusement édité textes et

photos de leurs reporters. Des étudiants en histoire travaillant sur la guerre d'Algérie en général, et plus particulièrement sur ce 17 octobre 1961, ont également livré le fruit de leurs recherches. Ainsi, Sylvie Thénault, professeur des lycées et thésarde à l'université Paris X, a montré comment le « silence de la presse » durant cette période était en fait un préjugé. A partir des articles de *Libération*, *L'Humanité*, *Le Monde*, *La Croix*, *Le Figaro*, *France-Soir*, elle en conclut que « la presse a donné tous les ingrédients du scandale : une répression violente sans provocation des manifestants ; des violences à froid commises avant et après la manifestation ; des corps retrouvés dans la Seine ; des plaintes... Au point de constituer aujourd'hui une source non

négligeable pour l'historien en quête d'une première approche sur l'événement. » Une exposition de photographies et de « Unes » de journaux présentée ce 6 mai permettait d'étayer ce constat. Était ainsi exposé un dessin paru à la Une de *Libération* du 19 octobre 1961 mettant en scène deux personnages : un homme en uniforme coiffé d'un béret marqué OAS et un autre, en civil, beaucoup plus petit de taille ; celui-ci désignant une tache sur le sol, demande au premier : « c'est du sang humain ? » « Non c'est du sang de bicot », répond l'homme en uniforme.

Bien entendu, chaque publication traitait l'information en fonction de sa ligne éditoriale et de sa complaisance – ou de ses réticences – envers les thèses officielles... François Pérotin, étudiant en maîtrise (Paris VII) a analysé la représentation des Algériens dans la presse quotidienne au lendemain de la manifestation : il en ressort pour une partie d'entre elle une vision animalisée et menaçante des Algériens qui sont pour *Le Figaro* des « proxénètes et [des] oisifs ». Catherine Benayoun, étudiante en DEA (Paris VII) s'est attachée à établir la « photopsie d'un massacre ». Ces photographies existent et continuent de témoigner. « Alors que certains journaux, ex-

plique-t-elle, se sont servis des photos pour diaboliser les Algériens, d'autres en revanche les ont utilisées pour dénoncer les brutalités policières ; pourtant, il s'agissait souvent des mêmes photos... Avec une précision à apporter : seule la presse de gauche a publié les photos d'Elie Kagan. »

Il faut enfin signaler que ces étudiants-chercheurs ont créé une association *Carnet d'échanges* qui a édité le premier numéro d'une revue épony-

**Photographie de Georges Azenstarck prise le 17 octobre** avec son aimable autorisation



me consacré au 17 octobre (lire ci-contre). Préfacée par Pierre Vidal-Naquet, cette brochure est constituée de quatorze textes dont celui de C. Liauzu sur la question des archives, un autre de Jean-Luc Einaudi retraçant la genèse de son intérêt pour le 17 octobre, et un texte de notre collègue et collaborateur, Laurent Canat, consacré à l'action entreprise depuis des années par le MRAP. ♦

**Chérifa Benabdessadok**

## Pour en savoir plus, pour animer vos débats

Claude Liauzu, qui dirige depuis deux ans un séminaire sur « racisme-antiracisme » et les étudiants qui ont réalisé le numéro de *Carnet d'échanges* consacré au 17 octobre (1) peuvent participer aux débats organisés par les comités locaux. Comment les joindre ? C. Liauzu : T. 01 44 27 78 26 – F. 01 44 27 81 35. *Carnet d'échanges*, Régis Astruc : T. 01 43 47 33 28. (1) en dépôt-vente au MRAP, 40 F et 20 F (étudiants) + frais de port

## L'OUVERTURE DES ARCHIVES

### ■ Le communiqué de presse du Premier ministre rendu public le 5 mai

Dans un souci de transparence, et par respect pour les victimes et leurs familles, le Gouvernement a décidé de faciliter les recherches historiques sur la manifestation organisée par le FLN le 17 octobre 1961 et plus généralement sur les faits commis à l'encontre des français musulmans d'Algérie durant l'année 1961. C'est pourquoi, il a décidé de favoriser l'accès aux archives publiques ayant trait à ces événements, en conformité avec les règles établies par la loi du 3 janvier 1978,

la plupart de ces archives étant soumises à des délais d'accès supérieurs à 30 ans. Le Premier ministre a demandé aux ministres responsables de la gestion de ces archives d'accorder largement les dérogations individuelles permettant aux personnes qui effectuent des recherches d'y accéder. Les demandes de dérogation seront instruites dans un délai inférieur à 3 mois. Les chercheurs s'engageront, comme il est d'usage, à utiliser les documents de façon anonyme.

Afin de rendre plus aisé leur travail, les services administratifs sont invités à accélérer l'inventaire de ces archives et le cas échéant leur versement aux Archives de France.

Par ailleurs, le rapport de M. Jean Geronimi, avocat général à la cour de cassation, recensant les archives judiciaires, qui a été remis à Madame Elisabeth Guigou, ministre de la Justice, sera remis à la disposition de ceux qui le souhaitent par le ministère de la Justice.

### ■ Le commentaire de Claude Liauzu, historien

Venant après le verdict du 26 mars 1999, qui a rejeté la plainte de Maurice Papon contre Jean-Luc Einaudi et reconnu la réalité du massacre, cette décision annonce la levée de la censure d'Etat. Un tel résultat est à mettre d'abord au crédit de ceux qui, voilà près de quarante ans, ont engagé une bataille pour la vérité et de ceux qui se sont mobilisés ces derniers mois, avec le MRAP en particulier ainsi que des historiens qui ont participé à la campagne « Pour la vérité sur le 17 octobre 1961 ». Cette décision réaffirme le principe selon lequel les documents de la mémoire officielle relèvent des Archives de France. Il restera à la faire entrer dans les faits, car la prétention des ad-

ministrations de garder la haute main sur « leurs » dossiers est une tradition. C'est notamment le cas de la Préfecture de police de Paris, directement concernée, mais qui n'est pas citée dans le communiqué. Pourtant, dans ses archives, les « lacunes » ont atteint une ampleur qui ressemble à une épuration. En outre, la Préfecture décide seule qui a le privilège de consulter ses documents et qui n'est pas persona grata, sans justifier ses décisions, pas même à la Direction des Archives de France. Au mépris des règles déontologiques et scientifiques, seuls trois historiens ont l'autorisation de travailler sur le 17 octobre. Pourquoi ? Et jusqu'à quand ?

Alors que le gouvernement vient de rendre public le rapport sur les archives du ministère de la Justice, il est inquiétant que celui de M. Mandelkern sur les archives de la Préfecture n'ait pas été publié. Une République qui ne veut pas être malade de ses préfectures et de ses polices doit les soumettre aux règles de l'Etat de droit. Enfin, ce premier pas doit être suivi d'une réforme générale de la législation sur les archives, et tout particulièrement de celles qui permettent de connaître et d'expliquer les crises des décolonisations, afin d'intégrer celles-ci dans l'histoire nationale.

### ■ La réaction du MRAP : « Une victoire »

Cette décision représente une victoire de l'obstination de tous ceux qui se sont mobilisés avec ténacité pour la recherche de la vérité, au nom des victimes et également de la démocratie d'un pays qui ne peut

s'affirmer que dans la transparence et la vérité de sa mémoire. Plus encore, cette mesure est un investissement précieux pour l'avenir. Incontestablement, elle favorisera pour toute une population issue de l'im-

migration la possibilité d'affirmer enfin leur identité sur l'histoire de leurs parents. C'est aussi une décision qui va dans le sens de la réconciliation de l'ensemble des Français avec leur propre histoire.





# LA CAMPAGNE POUR M. ABU-JAMAL A MARQUÉ DES POINTS

**40 000 personnes ont manifesté aux Etats-Unis, dont quinze mille à Philadelphie, pour demander l'abolition de la peine de mort et la révision du procès de Mumia Abu-Jamal. Le MRAP y était représenté par Jean-Jacques Kirkyacharian qui s'est entretenu avec Julia Wright, coordinatrice du COSIMAPP (1).**

**Question :** Julia, tu donnes toutes tes forces à la campagne internationale pour Mumia Abu-Jamal. Après la journée du 24 avril, peux-tu dresser un premier bilan de cette campagne aux Etats-Unis et dans le monde ?  
**Julia Wright :** Les mobilisations du 24 avril et à San Fran-

cisco ainsi que les marches solidaires dans le monde ont marqué un tournant quantitatif et qualitatif dans la campagne pour sauver Mumia Abu-Jamal d'une exécution qui est une promesse faite à ses électeurs par le gouverneur Thomas Ridge : une quarantaine de milliers de manifestants aux Etats-Unis, du jamais vu depuis le début de cette affaire, des marches sereines et joyeuses n'ayant cédé à aucune provocation policière. Ces mobilisations ont également servi de répétition générale puisqu'un deuxième mandat d'exécution est attendu d'ici à la fin de l'année, nous affirme l'avocat principal de Mumia, maître Weinglass. Le pari du 24 avril a été tenu. Tout d'abord, parce que nous avons marché de façon unitaire : des Panthères à Farrakhan, d'Amnesty USA à Move, des syndicalistes aux Eglises, des vétérans des droits civiques aux étudiants venus de tout le pays, des Américains aux délégations internationales, des « minorités raciales » aux « blancs », etc. Ensuite, parce que nous avons su déjouer les provocations, démentir les rumeurs, dénoncer les exactions financières tentant de nous faire payer des centai-

## Extraits de l'intervention de Jean-Jacques Kirkyacharian lors de la manifestation du 17 avril à Paris

C'EST QUI FRAPPE dans les livres écrits en prison par Mumia Abu-Jamal, c'est qu'il ne se considère pas comme une exception, mais se veut représentatif de toutes les victimes de l'injustice raciste. Sa liquidation légale serait un assassinat politique. Ce qu'on ne lui pardonne pas, ce n'est pas tant d'avoir écrit des livres en prison, c'est d'avoir écrit *ces livres là* qui disent pourquoi il a été dès son adolescence menacé de mort : il est la mise en cause du système, dans son essence, et ça, c'est impardonnable. Fiché dès l'âge de quatorze ans comme activiste dans les rangs des Black Panthers, il s'était rallié après la mort de Malcolm X à la philosophie de John Africa, qui est une sorte d'apologie du vivant. Non pas dans le sens religieux piétiste, mais comme l'affirmation d'un autre système de valeurs, symboliquement associées non à « l'Amérique », mais à « l'Afrique », le continent dont des millions de Noirs, ses ancêtres, ont été déportés.

De toutes ses forces, comme homme, comme écrivain, Mumia Abu-Jamal en appelle à la vie. Il rejette non seulement la violence qui tue (on se rappelle le massacre du 13 mai 1985) mais la violence qui exclut, qui condamne des enfants à devenir des délinquants. Il dénonce la violence inhérente au système et il dit : *nous pouvons vivre autrement*. L'idéologie de John Africa et de son mouvement Move est évidemment liée aux conditions spécifiques des Etats-Unis mais elle ne s'y réduit nullement. L'authenticité des livres de Mumia en fait un porte-parole universel. La lutte contre l'atrocité raciste a fait beaucoup de martyrs dont certains sont très connus et d'autres pas du tout. Mumia veut parler au nom de tous, il cite les philosophes et les poètes, les innombrables inconnus de son peuple et de tous les peuples. Sa victoire est de donner sa voix à tous les sans-voix, qui tentent comme ils le peuvent de prendre la parole. Il parle aussi au nom de Léonard Peltier, atteint d'une grave maladie du maxillaire qui lui interdit presque d'ouvrir la bouche et d'absorber des aliments solides : autre figure tragique des peuples auxquels le droit à la parole est refusé.

nes de milliers de dollars le droit de manifester...

### Il m'a semblé que les manifestants de Philadelphie ont été sensibles à la présence du groupe français. En as-tu des échos ?

Oui la délégation venue de France, dont le voyage a été organisé par le COSIMAPP grâce à Nadia Kachtanoff, a été très remarquée. Grâce à cette délégation de soixante militants et personnalités engagées pour les droits de l'homme, se sont rencontrés les deux versants, national et international, de la mobilisation pour Mumia. Cependant, les membres noirs de la délégation ont dû payer de leurs personnes pour avoir le droit de manifester contre la peine de mort aux Etats-Unis (fouilles, interrogatoires, séquestrations à la frontière ou refus de visa dès Paris). Enfin Aline Pailler, députée européenne, a été le premier membre du Parlement européen à traverser le couloir de la mort en rendant visite le 21 avril à Mumia Abu-Jamal. Danielle Mitterrand a également passé deux heures avec Mumia le 26 avril et elle a communiqué au maire de Philadelphie, Ed Ren-

dell, la profondeur de son indignation à l'égard de ces démocraties qui légalisent le meurtre de leurs propres citoyens.

### La campagne a marqué des points : que devons-nous faire pour qu'elle s'élargisse encore davantage ?

Tout simplement continuer. Le 17 avril, c'est Paris qui a donné le coup d'envoi des marches mondiales. Ce jour-là, nous étions plus de mille, nous avons arrêté la circulation de la gare Saint-Lazare à la Madeleine. Et pourtant, certains auraient voulu nous cantonner à un simple rassemblement... Il ne faut pas attendre le dernier engrenage, il faut agir avant. Lorsque les Rosenberg ont été exécutés, des roses s'étaient posées sur presque un kilomètre à partir de l'ambassade des Etats-Unis. Nous disons : pas de roses pour Mumia mais justice ! Nous appelons à une plus grande décentralisation de la campagne : il faut multiplier les comités Mumia dans les villes, les lycées, les campus. Nous encourageons l'organisation de nouveaux voyages à Philadelphie : le 4 juillet aura lieu devant la Cloche de la Liberté une campagne de désobéissance civile. Prévoyons un calendrier d'événements culturels à partir du 9 septembre devant aboutir le 25 septembre à une chaîne de manifestations « Cent villes pour Mumia » dans le monde. Il s'agit surtout de maintenir une mobilisation permanente contre une conspiration permanente, ciblant le droit à la vie aux Etats-Unis. ♦

### Propos recueillis par J.-J. Kirkyacharian

(1) Comité de soutien international à Mumia Abu-Jamal et aux prisonniers politiques aux Etats-Unis c/o Le Point du Jour, 58 rue Gay Lussac, 75005, Tél/Fax : 01 45 79 88 44

## Devoir de mémoire pour les Gens du Voyage Le combat du comité de Saint-Lô

LE COMITÉ LOCAL DE SAINT LÔ tente actuellement, avec bien des difficultés, d'obtenir les autorisations nécessaires ainsi que l'appui et le soutien des élus locaux pour ériger une stèle du souvenir à Barenton, commune de la Manche, sur les lieux où ont été détenus des nomades pendant la deuxième guerre mondiale. Là où un camp de concentration avait été installé dans une ancienne mine désaffectée. Plus de trois cents personnes, dont des enfants, y ont séjourné entre avril 1941 et octobre 1942, avant d'être transférées vers d'autres camps plus importants. Quarante camps de ce type destinés à retenir toutes les personnes sans domicile fixe ont existé en France. Le motif officiel invoqué par les autorités était que les nomades, en voyageant, pouvaient se li-

vrer à des activités d'espionnage. Il fallait donc les immobiliser. Un décret leur enjoignait de se rendre à la gendarmerie ou au commissariat le plus proche de leur lieu de stationnement et de là, ils étaient dirigés vers une localité où ils devaient résider sous la surveillance de la police. Les revenus de ces personnes provenant le plus souvent d'un petit commerce de vente ambulante, on imagine ce que cet univers concentrationnaire a pu apporter de misère à ceux qui y ont été contraints. L'internement des nomades et la misère n'ont, pour certains d'entre eux, été que la première étape vers un destin tragique : les camps de la mort nazis. ♦

René Neveu

### À propos d'une formule

A la fin de son article intitulé « Espérons que demain », paru dans *Différences* du mois de mai, Caroline Andréani emploie une expression qui a choqué plusieurs militants du MRAP : « ce nouveau totalitarisme qu'est l'hégémonie américaine ». Noam Chomsky, dans *Le Monde diplomatique* de ce même mois, emploie une expression voisine, il en dit même plus ; mais personne ne peut confondre son point de vue avec celui d'une organisation. Pour ma part, je trouve que cette dénonciation

unilatérale de l'hégémonie américaine -- ou comme on écrit souvent, de l'unipolarité américaine -- a surtout le tort d'exonérer les non-Américains de leurs responsabilités : les Madelin, les Camdessus et tant d'autres en France et dans le monde, laudateurs du néolibéralisme international, rhéteurs appliqués de la pensée unique. Il est écrit que « le serviteur n'est pas plus grand que son maître ». Sans tous ses serviteurs, le maître ne pourrait pas grand chose.

Jean-Jacques Kirkyacharian

## Souscription nationale

La générosité des adhérents, des comités et des amis du MRAP a permis de recueillir la somme de 256 126 francs (au 20 mai). Mais, depuis quelques semaines nous recevons de moins en moins de bons de souscription. Pourtant, la situation financière du MRAP est toujours préoccupante. Ce n'est pas le moment de baisser les bras ; nous comptons toujours sur vous pour relayer l'appel à souscription. Merci à tous !

Contre le racisme, pour l'amitié entre les peuples, je soutiens financièrement l'action du MRAP et verse la somme de :

100 F    200 F    500 F    1000 F    Autre :   F

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse .....

Merci de libeller votre chèque à l'ordre du MRAP. Vous pourrez déduire 50% de votre don, à hauteur de 6% de votre revenu imposable. Exemple : vous versez 500 F, vous déduirez 250 F de vos impôts, dans la limite de 6% de votre revenu imposable. Conformément à la loi Informatique et Libertés (6/1/78), vous avez un droit d'accès et de rectification des informations vous concernant.

## VITROLLES, TOUT EN COULEURS

**A**U COLLÈGE HENRI BOSCO de Vitrolles, la Semaine contre le racisme (15/21 mars) fut l'occasion d'une expérience originale. En partenariat avec le MRAP, le musée des Arts africains, amérindiens et océaniques de Marseille et Amnesty international, les professeurs et les élèves avaient préparé, tout au long de l'année scolaire, de multiples manifestations sur le thème de la couleur. Explicitement antiraciste, le projet « était axé sur le A de MRAP » résume Evelyne Pierrot, professeur de Lettres classiques et membre du comité local : « L'Amitié entre les peuples », l'ouverture sur la culture de « l'Autre » devaient constituer le fil directeur des différents travaux. Un concours d'écriture

re permit aux élèves de s'exprimer sur le racisme sans recourir à la dénonciation directe ou au récit réaliste : l'exigence de brièveté liée aux genres imposés (conte, poésie, nouvelle) et le thème choisi de la couleur ont largement ouvert la voie aux fables allégoriques. Pour aider les collégiens dans cet exercice, les professeurs ont

invité le Comorien Salim Hatubou, auteur des *Contes de ma grand-mère* (1) et le Martini-quaïs Joby Bernabé acteur-conteur accompagné d'un flûtiste. Six courts métrages sur le thème du « regard des autres » ont également été montrés aux élèves. Réalisés par Jean-Jacques Beinex, Issiaka Konate ou encore Catherine Bernstein, ces récits brefs devaient aider les élèves à comprendre l'art de l'ellipse et de la suggestion. L'ensemble du concours d'écriture a remporté le prix Ibrahim Ali, du nom du jeune Comorien assassiné par des colleurs d'af-

fiche du Front national lors des présidentielles de mai 1995. Le thème de la couleur fut également décliné sur le mode culinaire, musical et pictural : repas multiculturel, spectacle de danses et de chants du monde entier, exposition de dessins sur les déséquilibres du monde, prêtée par le MRAP... Encouragés par la réception du prix Ibrahim Ali, les enseignants du collège Henri Bosco pensent déjà à un nouveau projet pour l'année 2000. ♦

Juliette Rennes

(1) L'Harmattan 1994

### Le mouvement associatif, heureusement...

Du 26 avril au 8 mai, l'Association des Journées de l'Antiquité en partenariat avec plusieurs organisations dont le MRAP a proposé une série de conférences et d'expositions sur la diversité du patrimoine culturel du bassin méditerranéen. Une exposition intitulée « Méditerranée, périple d'une civilisation » avait été louée à l'Institut du Monde Arabe. Plusieurs panneaux photographiques, déclinant le thème du métissage et de l'échange culturel, montraient par exemple que

les architectures des mosquées et des temples romains s'étaient mutuellement influencées. Cette manifestation s'est déroulée alors que la municipalité FN a largement abandonné le terrain culturel. Si son projet de « revaloriser » la culture provençale a tourné court depuis bien longtemps, la scission n'a pas arrangé les choses, les élus étant désormais davantage occupés par leurs conflits internes que par la gestion culturelle de la ville. J.R.

## Échos des comités

### Grève de la faim à Toulouse

Au bout de plusieurs mois de mobilisation et d'actions de toutes sortes, les sans-papiers du Rassemblement de Toulouse, soutenus par de très nombreuses associations, ont décidé d'entamer une grève de la faim le 10 mai. Un rassemblement, le 19 mai, devant la préfecture a rallié 200 personnes pour demander leur régularisation. Le nouveau préfet du Gard qui vient de prendre ses fonctions a une réputation d'homme à poigne

### Et à Villeurbanne

Un rassemblement était prévu le samedi 22 mai, à Villeurbanne ainsi qu'une conférence de presse le 25 mai pour obtenir la

régularisation de Lila, en grève de la faim depuis le 4 mai (lire article page 3).

### Débatte pour comprendre

La récente fédération d'Ille-et-Vilaine organisait le 6 mai une soirée de débats : « Kosovo : comment construire la paix ? » autour de la projection d'un film « Plus fort que les armes » donnant la parole aux démocrates des pays de l'ex-Yougoslavie. Thierry Royer, responsable du *Courrier des Balkans*, avait répondu favorablement à l'invitation du MRAP et du Mouvement de la Paix qui manifestaient côte à côte le 12 mai contre les bombardements de l'OTAN et en appelant au désarmement des milices serbes.

### Des contes pour étudier le racisme à Marignane

Pierre Mangiavillano, conteur, fait un tabac dans les Bouches-du-Rhône. Ce 28 avril, il était à Marignane où il a été accueilli par les élèves de l'école Camus et au Centre aéré de la Chaume pour parler du racisme avec les enfants. Avec sa marionnette bleue, il raconte l'histoire du petit garçon aux cheveux verts et pose alors la première question, prélude au débat : « le petit garçon doit-il porter un bonnet pour cacher ses cheveux verts ». Par ailleurs, le lendemain de l'inauguration du nouveau local du comité, le panonceau du MRAP, été arraché, à quelques mètres de la mairie de Daniel Simonpiéri (Mouvement national) qui avait

fait de la lutte contre l'insécurité l'une de ses priorités électorales.

### Exposition et manifestation à Aurillac

Du 21 mars au 11 avril dernier, la médiathèque d'Aurillac accueillait l'exposition du comité du Cantal, « L'antisémitisme de l'affaire Dreyfus aux lois anti-juives de Vichy », alors qu'un rassemblement festif se tenait le 27 mars en solidarité avec les sans-papiers.

Eric Lathière-Lavergne

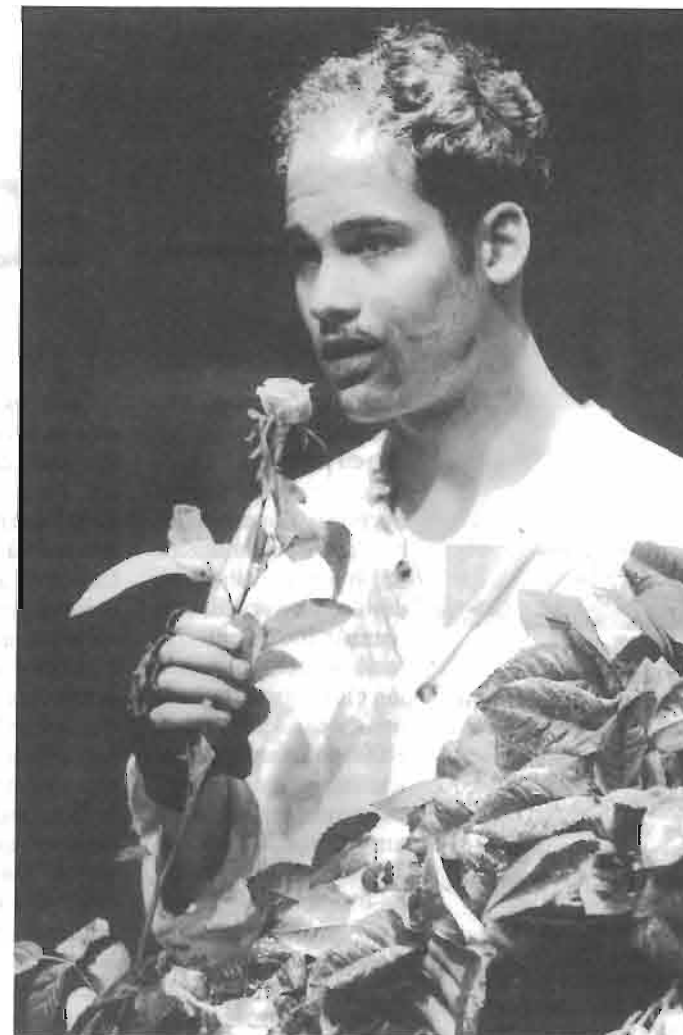
**Les adhérents disposant d'une adresse Internet sont invités à se faire connaître auprès d'Eric.**

## Cet homme a quelque chose à vous dire

**I**L S'APPELLE SAD, il a trente ans, il vit à Vienne, il est étranger. Il parle, il capte votre regard, décide d'avoir une franche et parfois violente explication avec vous. Ce qu'il a à vous dire a rapport avec votre culture qu'il vénère, avec vos discours, vos jugements, son histoire aussi, sa famille et le pays où il est né. Cet homme survit en vendant des roses. C'est un immigré clandestin, amoureux de la langue allemande, fétichiste du dictionnaire bilingue. Sad aime tout particulièrement les bancs publics sur lesquels il s'interdit de s'asseoir : bien qu'homme vivant et pétri de désirs, il n'est pas un citoyen, et donc il ne s'assoit pas sur les bancs publics. Voilà pour le thème de la pièce, « Saleté ».

Le texte, écrit par un talentueux auteur autrichien, Robert Schneider, prix Médicis pour son roman « Frère sommeil », est mis en scène par Henri Ronse et joué par Rachid Benbouchta. Nous avons déjà signalé « Saleté » en décembre 1996 lorsqu'elle avait été montée par Bernard Lévy avec l'excellent Eric Elmosnino. Il faut aller à la découverte de ce moment théâtral rendu possible grâce à une écriture au scalpel qui transforme l'histoire d'un immigré sans papier en une partition inoubliable.

Chérifa Benabdessadok



**Tarif réduit : 60 F au lieu de 100 F sur présentation de la carte MRAP ou de ce numéro de Différences**

Jusqu'à mi-juin à l'espace Kiron 10 rue de la Vacquerie 75011 Métro : Voltaire. Réservation au 01 44 64 11 50

## BIBLIOTHÈQUE

### ☞ Bénarès. Barlen Pymootoo, Editions de l'Olivier, octobre 1998

Non, vous n'y êtes pas. Ici pas de métropole sur les bords du Gange... Juste un village désolé au « bout du monde », sur l'île Maurice. Une similitude peut-être : « on voit des gens partout qui n'attendent plus que la mort ».

C'est de ce lieu sinistré que deux jeunes hommes décident de se rendre à la ville pour s'offrir des filles. Barlen Pymootoo, mauricien, nous propose de longer cette route cahotique, à travers cette île jadis « exploitée », désormais sans aide, frappée par la crise, la fermeture des moulins de canne à sucre. Ce premier roman, court et sans intrigue, se garde bien de tout exotisme.

Quelques mots fort bien choisis, une écriture épurée et intime suffisent à traduire l'ambiance sourde et à nouer avec le lecteur des liens bouleversants de simplicité.

Fabrice Verrier

### ☞ Caravane des Quartiers. Béatrice Castoriano, Joss Dray, Mehdi Lallaoui, édité par la Fondation Abbé Pierre pour le logement des défavorisés et Au nom de la mémoire, 1999

Cet ouvrage dresse le bilan de dix années d'activité de Caravane des quartiers. Née de la rencontre et de la fusion d'associations culturelles de banlieues, et parrainée par la Fondation de l'abbé Pierre, la Caravane sillonne la France des

cités dites à risques ou sensibles. Son action se veut citoyenne, solidaire et fraternelle. Proposant en effet la rencontre, le dialogue, la découverte culturelle et la fête, elle entend non seulement porter aux jeunes issus de l'immigration ce message fort : « on ne se définit pas par la politique, la religion, mais par le fait qu'on ne veut pas se laisser avoir par la vie, mais vivre sa vie ».

Il ne s'agit pas pour les animateurs de « Caravane » de considérer l'action culturelle à destination des cités comme du divertissement, de « saupoudrer » de la culture ci et là. La démarche repose sur une concertation approfondie avec les habitants, acteurs, tous ceux qui y vivent ou y travaillent, et sur une réflexion intense sur les besoins qu'ils connaissent. La culture de quartier devient ainsi un puissant facteur d'épanouis-

sement, de reconnaissance et de citoyenneté. Un beau livre illustré avec soin.

Thierry Pinsard

### ☞ Liberté Égalité... Sans-papiers. Droits devant !! L'Esprit Frappeur, mars 1999

L'itinéraire de Droits devant !! de la rue du Dragon à la lutte des sans-papiers, l'histoire des parrainages de sans-papiers, le soutien aux réfugiés, les nouvelles formes d'intervention « citoyenne », apparaissent en autant de témoignages : ceux des personnalités comme Jacques Gaillot ou Albert Jacquard, ceux des acteurs au quotidien de la lutte pour la dignité, ceux enfin auxquels un peu de respect était rendu tout à coup. Le 43<sup>ème</sup> petit livre d'une petite maison d'édition qui monte, qui monte...

Laurent Canat



## En bref

■ **Campagne : mêmes droits, même sol, même voix : au 21 mai, plus de 80 élus ont déjà signé la pétition pour le droit de vote des étrangers (non-communautaires) aux élections européennes et locales (cf. Différences n° mai, page 12). Continuez à faire signer ce texte par les élus de vos circonscriptions.**

■ **Le journal Pour ! est chargé de préparer la 8ème rencontre des collectifs Algérie qui se déroulera les 19 et 20 juin prochains. Pour toute information complémentaire Tél : 01 42 54 26 95, Email/ salimapour@aol.com**

### Annnonce du Home Secretary

Jack Straw, le Home Secretary, homologue britannique du ministre de l'Intérieur français, a dévoilé **mi-avril**, un plan de lutte contre le racisme, dont la mesure la plus spectaculaire consiste à embaucher 8 000 policiers appartenant aux minorités ethniques en l'espace de dix ans. Il s'agit de passer de 2 % de policiers d'origine étrangère à 7 %, ce qui représente le pourcentage des étrangers et personnes d'origine étrangère par rapport à l'ensemble de la population. M. Straw a notamment déclaré : « Je me contente de fixer des objectifs car je veux que la police devienne championne d'une société multiculturelle, non parce que c'est juste en soi, mais parce que cela conduira à un service policier plus efficace. » Par ailleurs, l'auteur présumé des attentats racistes et homophobe a été arrêté.

### La main dans le sac

Le gérant, le directeur et le videur d'une discothèque de Tours ont été condamnés le **29 avril** pour « discrimination raciale » : l'établissement avait refusé l'entrée à quatre jeunes beurs, qui ce soir-là, étaient accompagnés de militants de SOS-Racisme et d'un huissier. Les trois membres de la boîte de nuit devront respectivement payer 12 000, 6 000 et 3 000 francs d'amende, ainsi que 1 000 francs de

dommages et intérêts à chacun des plaignants et à la partie civile.

### Bâillonné et étouffé

Le Haut Commissariat aux réfugiés a condamné le **8 mai** la pratique du bâillonnement après la mort par étouffement d'un jeune Nigérian expulsé d'Autriche. Le 1er mai l'homme avait été embarqué de force dans un avion qui le conduisait de Vienne à Sofia, attaché à son siège et bâillonné. Souffrant de bronchite chronique, il a succombé. Une procédure judiciaire a été engagée contre trois policiers qui l'accompagnaient. Pour le MRAP, « c'est à un changement radical que doit s'atteler l'Union européenne, au lendemain de l'entrée en vigueur du Traité d'Amsterdam, ce tragique 1er mai. Désormais, les pays de l'Union sont engagés dans la voie de

la communautarisation des politiques d'immigration et d'asile. Le respect des dispositions de la convention européenne des droits de l'homme et de la convention de Genève sur le droit d'asile doivent en constituer le socle pour l'ensemble des pays membres. »

### L'Allemagne s'ouvre au droit du sol

Les députés du Bundestag ont adopté le **8 mai** à une très large majorité une réforme historique du droit de la nationalité qui devrait entrer en application au 1er janvier 2000. La nouvelle réglementation qui rompt avec la tradition germanique du droit du sol, facilitera la naturalisation des enfants nés en Allemagne de parents étrangers, elle prévoit que la double nationalité sera accordée automatiquement aux

enfants étrangers à condition qu'un des parents soit sur le territoire depuis huit ans au moins. Les bénéficiaires devront toutefois se décider entre 18 et 23 ans pour l'une ou l'autre des nationalités.

### Jeunes et fachos

Le Pen a réuni le **8 mai** au siège du Front national une cinquantaine de jeunes appartenant à des mouvements d'extrême droite européens. Etaient présents outre des représentants du FNJ, les branches jeunes de Democracia Nacional (Espagne), Front Hellénique (Grèce), Forza Nuova (Italie), Partidul Romania Mare (Roumanie) et Slovenska Mladez (Slovaquie). La Republika Mladez (République Tchèque) et le SNPU (Ukraine) ont envoyé des observateurs.

### Un « Grenelle » contre les discriminations

Une table ronde organisée par Martine Aubry, ministre de l'Emploi, a réuni le **11 mai** les dirigeants des confédérations syndicales et du patrimoine. Ils ont adopté une « déclaration de Grenelle » d'engagement auprès des pouvoirs publics contre les discriminations au travail. Les pouvoirs publics s'engagent eux aussi à « mieux faire respecter la loi en utilisant tous les instruments existants et, le cas échéant, en les renforçant ». Cette rencontre devrait aboutir à des propositions ministérielles sur l'aménagement du dispositif juridique.

### Divorce consommé au FN

Le tribunal de grande instance de Paris a reconnu le **11 mai** à Le

Pen, président et fondateur du Front national l'usage exclusif du titre, du logo et du sigle du parti. Le congrès de Marignane est déclaré nul mais le tribunal admet que le nombre de demandes de réunion d'un congrès émanant des adhérents était suffisamment important pour que la question de son organisation soit posée. Un administrateur judiciaire est donc chargé de compter les requêtes allant dans ce sens, voire d'organiser un congrès si le chiffre de 20 % des adhérents était atteint. Mégret a aussitôt fait appel et annoncé la création d'un parti dénommé « Mouvement national ».

### Nouvelle loi pour les TGV

Un projet de loi relatif à l'accueil des gens du voyage a été présenté en conseil des ministres le **12 mai** par le secrétaire

d'Etat au Logement, Louis Besson. Il propose de renforcer les obligations à l'égard des communes de plus de 5 000 habitants censées, depuis 1990, aménager des aires de stationnement.

### Meeting à Lille

Le **15 mai**, a eu lieu à l'ancienne faculté des Lettes de Lille, un meeting dénonçant le fait que l'accord franco-algérien empêche les Algériens de bénéficier des rares améliorations apportées par la loi Chevènement ainsi que le rejet de la plupart des demandes d'asile territorial. Placé sous la présidence de Francis Jeanson, il a réuni de très nombreux représentants d'associations de soutien – dont le MRAP – et plusieurs centaines de sans-papiers.

### Et le fric ?

Quant à la dotation de

l'Etat, qui s'élève à 41 millions de francs, elle devrait également revenir au FN, l'appel n'étant pas suspensif : saisi par les ministres de la Justice et des Finances, le Conseil d'Etat devait se prononcer le **27 mai** sur le fait de verser la dotation publique aux Lepénistes immédiatement ou s'il faut attendre le jugement définitif. Considérant comme inadmissible que « l'argent public serve à la propagande et à l'action d'un parti raciste et fasciste, le MRAP réitère sa revendication de l'application de l'article 6 de la convention de New York de 1965, ratifiée par la France, interdisant le financement par l'Etat d'un parti raciste », le MRAP conclut que « ni le Front national, ni le Mouvement national ne doivent être financés par l'Etat. »

**Infos rassemblées par Chérifa B.**

## Annnonce de la permanence d'accueil du siège

### Les sans-papiers et les refusés du droit d'asile ont encore besoin de bénévoles

**Ce n'est pas fini : les 80 000 immigrés laissés de côté par la régularisation s'adressent aux permanences d'accueil pour que leurs dossiers soient repris. Guerres civiles et épurations ethniques, en Afrique comme en Europe, sont à l'origine de l'exil de demandeurs d'asile toujours plus nombreux alors que la France met en pratique une conception très restrictive du droit d'asile ; pour ces étrangers, pour les Algériens en particulier, le retour au pays les confronterait à des dangers mortels. Les luttes pour défendre les refusés du droit d'asile et pour obtenir la régularisation des sans-papiers sont la mise en pratique de l'antiracisme.**

**La permanence d'accueil du siège souhaite renforcer son équipe : pour travailler avec nous, nul besoin de formation juridique préalable, elle se fera au fur et à mesure. Ceux qui veulent se joindre à nous doivent prévoir la disponibilité minimale de deux demi-journées par mois sur une période assez longue. Si vous êtes volontaire, téléphonez ou écrivez au siège du MRAP à l'adresse de la permanence d'accueil et laissez vos coordonnées.**

## Israël, la Palestine et l'Europe

La très nette victoire du travailliste Ehoud Barak (56 % des voix) sur son adversaire du Likoud, Benyamin Netanyahou, en Israël a été saluée un peu partout dans le monde comme « un vote massif pour la paix ». En effet, depuis trois ans le Premier ministre sortant a gelé le processus de paix signé avec les Palestiniens, et multiplié les provocations les plus musclées, au point d'être considéré par ses propres concitoyens et par les Etats-Unis comme un homme dangereux. Le MRAP a considéré le résultat de ces élections comme un « espoir pour le peuple palestinien, qui n'en finit plus d'attendre dans des conditions matérielles très pénibles, et dans une humiliation permanente. Un espoir aussi pour le peuple israélien, qui rejette la logique démente de la guerre perpétuelle ».

**Pour obtenir ce texte et connaître le contenu de la campagne : Plateforme des ONG françaises pour la Palestine, 14 passage Dubail, 75010 Paris, T : 01 40 36 41 46 – Fax : 01 44 72 93 73**

Par ailleurs, la Plateforme des ONG françaises pour la Palestine (46 associations nationales) a lancé une campagne intitulée « L'Europe doit agir pour la paix au Proche-Orient et pour un Etat palestinien indépendant et viable ». Parmi les actions envisagées, un appel au Président des ministres européens et aux ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'Union européenne, ainsi qu'aux parlementaires européens. L'Appel exhorte l'UE à jouer un rôle politique en faisant pression sur Israël pour faire respecter et avancer les Accords signés depuis Oslo, à « s'engager à reconnaître l'Etat palestinien dès sa création et l'aider à conquérir au plus tôt les moyens de son indépendance, en particulier dans les domaines de l'eau, de l'électricité et des télécommunications. » C.B.

## Différences

43, boulevard de Magenta  
75010 Paris  
Tél. : 01 53 38 99 99  
Télécopie : 01 40 40 90 98  
E.mail : mrp@ras.eu.org

**Directeur de la publication**  
Mouloud Aounit

**Gérante bénévole**  
Isabelle Sirot

**Rédactrice en chef**  
Cherifa Benabdessadok

**Directeur administratif**  
Jean-Étienne de Linars

**Abonnements**  
Éric Lathière-Lavergne  
135 F pour 11 numéros/an  
13 F le numéro

**Maquette**  
Cherifa Benabdessadok

**Impression**  
Montligeon  
Tél. : 02 33 85 80 00

**Commission paritaire**  
n° 63634 ISSN 0247-9095  
Dépôt légal 1999-6

# Orchestre national de Lille

Région Nord-Pas de Calais

Jean-Claude Casadesus

Direction Jean-Claude Casadesus

Caroline Casadesus, soprano

Sous le haut patronage de

Monsieur **Federico Mayor**, Directeur général de l'UNESCO

Madame **Catherine Trautmann**, Ministre de la Culture et de la Communication

Avec le soutien des services du **Premier Ministre** et du **Ministère des Transports**

Vendredi 1er octobre 1999 à 20h

Palais de l'UNESCO 7 place de Fontenoy, 75007 Paris Métro : Ségur

## Programme Première partie

- Mozart** Les Noces de Figaro : ouverture et air de « Porgi amor... »  
**Verdi** La force du destin : ouverture et air de Léonora « pace, pace... »  
**Puccini** La Traviata : prélude et air de Violetta « Addio del paasato »  
**Puccini** Turandot : air de Liù « Tu, che di gel sel cinta »

## Deuxième partie

- Beethoven** Symphonie n°5

**Réservez vos places, tarif unique 100 francs**

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Je réserve : .....place (s). Je règle la somme de : 100 francs x ..... = ..... F

Bulletin à photocopier et à retourner au MRAP, 43 boulevard de Magenta, 75010 Paris, accompagné de votre règlement. Merci. Vos billets vous seront adressés par courrier.